

## SUR LE DROIT DES GENS.

---

Tout le monde ne pourrait pas nous définir rigoureusement ce que c'est que le droit des gens ; mais tout le monde conçoit, je pense, que c'est *la morale dans les hautes régions des sociétés humaines, le point d'honneur entre nations*. Si ce n'est pas là une définition du droit des gens, c'en est au moins une description bien sentie ; je crois que c'est l'idée que s'en font tous les hommes intelligens.

Si nous voulons cette définition rigoureuse, il y a à noter que les modernes ne définissent pas le droit des gens tout à fait comme le faisaient les Romains. Pour le définir selon les Romains, il faut remonter au droit naturel qu'ils définissaient : *celui que la nature a enseigné à tous les animaux*. Cela peut vous paraître si